

Formulaire - Demande de prime Destruction de nids de frelons asiatiques¹

A renvoyer auprès :

Administration communale
Service comptabilité - Subsidés
Rue de Marbais, 37
1495 VILLERS-LA-VILLE

1. Coordonnées du demandeur :

NOM :

PRENOM :

N° DE REGISTRE NATIONAL : -

ADRESSE (du nid) :

Rue : n°.....

1495

Références cadastrales :Division - section n°

ADRESSE (domicile) si différente du nid :

Rue : n°.....

CP : Ville :

TELEPHONE/GSM :/

ADRESSE MAIL :@.....

NUMERO DE COMPTE :

IBAN : .. - .. -

BIC :

2. Pièces à joindre obligatoirement au présent formulaire :

- La facture originale (ou à défaut d'un duplicata certifié conforme par l'opérateur) reprenant :
 - o les coordonnées complètes du professionnel (en ce compris son numéro de TVA),
 - o les coordonnées du demandeur,
 - o l'adresse et la date d'intervention,
- La preuve de paiement

¹ Nous attirons l'attention sur le fait que :

- Le montant de la prime communale est fixé à un montant forfaitaire de 50 € sur la facture, exception faite dans le cas où le montant facturé serait inférieur à 50,00 € (la prime s'élèvera alors au montant réellement facturé),
- La neutralisation du nid doit avoir été faite par du personnel spécialement formé par le CRA-W et équipé pour cette tâche,
- La demande de prime se fait endéans les trois mois de la date de facturation. Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse indiquée en début de formulaire, pour le 20 novembre de l'année d'intervention (le cachet de la poste faisant foi) ou remis contre récépissé auprès du secrétariat général ou du service comptabilité de l'Administration communale pour cette même date.

